

CNEL 2024. Rapport

Département Littératures et langage

Le jury du Département Littératures et langage se compose de deux commissions : une commission « Langues et littératures étrangères », qui examine les dossiers dont le projet de recherche se situe dans les domaines étrangers suivants : anglophone, arabophone, germanophone, hispanophone, italoophone, études slaves ; et une commission « Littérature française et comparée », qui évalue les dossiers inscrits en littérature française, francophone et comparée. C'est le jury du Département qui décide, sur la base du projet de recherche, d'attribuer les dossiers à l'une ou l'autre des deux commissions.

Vue d'ensemble

Cette année, le département Littératures et langage a reçu 89 dossiers de candidature, avec une stabilité en littérature française (66 candidatures) et une belle augmentation des candidatures en littératures étrangères (23 candidatures, soit une hausse de 64%). Comme les années précédentes, la très grande majorité des étudiants sont en CPGE (64%), ou issus de CPGE. Que ce rapport soit l'occasion d'encourager les étudiants en littérature à participer au CNEL, qu'ils soient en CPGE ou à l'université !

17 candidat(e)s ont été retenu(e)s pour passer les épreuves d'admission (9 en langues et littératures étrangères et 8 en littérature française et comparée). 7 ont été proposé(e)s pour l'admission (4 en langues et littératures étrangères et 3 en littérature française et comparée), soit un taux de sélectivité de 7,9%, cohérent avec les années précédentes (10% en 2023, 12% en 2022, 6,3% en 2021, 5,8% en 2020, 6,1% en 2019).

Nos objectifs d'équilibre femmes/hommes et de diversité sociale sont atteints, avec, parmi les admis, 71,4% de femmes (76,4% parmi les candidats) et 28,6% de boursiers (20,2% parmi les candidats).

Phase d'admissibilité : l'évaluation des dossiers

Les critères d'évaluation des dossiers sont : les résultats dans la formation suivie en premier cycle ; l'aptitude à la recherche ; la qualité du projet proposé ; l'adéquation entre le projet présenté et la formation dispensée par notre département.

Le jury salue la qualité de la plupart des projets proposés : centrés sur un sujet clairement défini, ciblés sur un corpus d'œuvres bien défini et maîtrisé, appuyés sur des références bibliographiques. En effet, rappelons-le, un projet de recherche en littérature doit porter sur un corpus (une ou plusieurs œuvres qui seront analysées), même quand il concerne un sujet théorique général ; et il doit être appuyé sur une bibliographie (ouvrages ou articles critiques relatifs au sujet et aux œuvres traitées), même si celle-ci ne peut pas être exhaustive à ce stade du travail. Le jury apprécie en particulier la clarté et l'intérêt du propos, l'originalité de l'objet étudié ou de la méthode suivie, la connaissance des œuvres étudiées et du domaine concerné, la rigueur de la conceptualisation et du raisonnement. Comme les années passées, les projets des admissibles relevaient de domaines variés : littérature comparée (c'est-à-dire : mise en relation entre les littératures de diverses aires linguistiques et culturelles), littérature française, littératures étrangères ; ils portent sur des périodes variées, du Moyen Âge au XXI^e siècle. Le choix d'un domaine ou d'un autre n'est pas un critère pour le jury, qui n'exprime pas de préférence *a priori* entre les domaines de recherche visés. Les étudiant-es normaliennes pourront ensuite poursuivre ce projet de recherche à l'ENS (dans le parcours « Littératures : théorie, histoire » de la mention Humanités de PSL) ou dans une autre université.

Mais le dossier ne se résume pas au seul projet de recherche. Le niveau des résultats académiques est un élément capital des candidatures, en particulier dans les disciplines pertinentes pour la scolarité à l'ENS et plus particulièrement au département Littératures et langage. Rappelons

au passage que les étudiant-es de CPGE doivent insérer dans leur dossier les relevés de notes du concours, qui font partie de ces résultats académiques. Le jury est également attentif à la diversité des parcours, à la singularité des profils et des projets professionnels. La lettre de motivation est le bon lieu pour expliquer ou valoriser les points atypiques du dossier, ou pour clarifier la chronologie des parcours les moins linéaires.

Phase d'admission : l'épreuve écrite

L'épreuve écrite d'admission évalue la capacité des admissibles à proposer rapidement une réflexion littéraire pertinente et précise.

Pour les littératures étrangères, le document proposé à l'étude consiste en un extrait textuel dans la langue de spécialité du/de la candidat-e en lien avec le projet de recherche soumis. Ce document n'appartient pas forcément au corpus du projet : il peut s'y rattacher par le genre, l'esthétique, l'époque, l'auteur, ou présenter les mêmes problèmes conceptuels, se prêter à l'approche méthodologique suivie par le candidat, etc. Le sujet peut également comprendre un passage à traduire.

Pour la commission « Littérature française et comparée », un même texte est donné aux différent(e)s candidat(e)s, accompagné d'une ou plusieurs questions d'analyse du texte et de réflexion personnelle. Cette année, contrairement aux années précédentes, le texte n'était pas un texte littéraire, mais un texte de critique : une à deux pages extraites de *Lire dans la gueule du loup* d'Hélène Merlin-Kajman (2016), avec une seule question invitant à discuter les thèses avancées : en l'occurrence, la redéfinition de la littérature – et de la critique – comme un partage permettant de « réparer » le réel traumatique. Si les candidat(e)s se sont efforcé(e)s, comme il leur est demandé, de relier leur argumentation à leurs expériences de lecture, nous insistons aussi sur la nécessité, pour cette épreuve, de réellement analyser la pensée de l'autrice et l'articulation entre ses thèses (sans les remplacer subrepticement, par exemple, par un autre « sujet de dissertation » mieux connu). Il faut affronter la difficulté (indéniable) de l'extrait proposé, et l'on aurait apprécié que soient relevées les difficultés ou les limites de cette redéfinition de la littérature et de la critique : en l'occurrence, par exemple, cette conception de la littérature n'exclut-elle pas une bonne part des textes effectivement lus et enseignés sous ce nom de « littérature » ? et cette conception de la critique correspond-elle aux opérations réelles de la critique pratiquée dans les études littéraires ? Ces remarques ne constituent pas un « corrigé » mais servent à indiquer qu'une discussion de fond est attendue. À cet égard, il serait bon que les candidat(e)s associent, à leur connaissance de la littérature, des lectures de critique littéraire.

Phase d'admission : l'entretien

L'entretien oral porte sur trois points : le parcours (c'est-à-dire les études et expériences passées), le projet de recherche (c'est-à-dire le sujet de mémoire qui sera réalisé pendant la scolarité), le projet de scolarité. C'est ce dernier point qui est souvent oublié ou mal compris : le CNEL est un concours de recrutement de l'ENS-PSL, dont la scolarité est plus vaste que le seul master, et pluridisciplinaire.

D'une part, les candidat(e)s doivent expliquer quelles disciplines, quels types de cours, quelles formations de l'ENS-PSL les intéressent. À ce titre, le jury apprécie que les candidat(e)s se soient renseignés sur l'ENS-PSL, sur les formations dispensées par le département Littératures et langage (parcours de master « Littératures : théorie, histoire », cours, séminaires de recherche, etc.) et par les autres départements. Lorsque les candidat(e)s envisagent de suivre le parcours de master « Littératures : théorie, histoire » de PSL, ils devraient pouvoir citer une directrice ou un directeur susceptible d'encadrer leur recherche au sein de notre département.

D'autre part, les candidat(e)s doivent indiquer quel projet professionnel ils/elles envisagent à ce stade de leurs études, et, sans avoir déjà choisi une carrière, dire en quoi les études à l'ENS-PSL et au département prendront sens dans leur parcours global. Le recrutement par le CNEL ne donne pas lieu

à un « engagement décennal » envers l'État, ce qui ouvre des voies de professionnalisation plus diverses que pour les normalien(ne)s recruté(e)s par le concours CPGE.

Une dernière précision : dans cet entretien oral, les candidat(e)s ont le droit d'avoir des notes écrites, un chronomètre, ou encore un stylo. L'essentiel est que le discours, même appuyé sur un support écrit, reste naturel, et qu'il soit l'occasion d'un véritable moment d'échange avec les membres du jury.